



INGÉNIEURE FORESTIÈRE OU INGÉNIEUR FORESTIER

Processus de qualification – Recrutement : 11900RS00520002

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vous êtes une personne dynamique, innovatrice et vous aimez relever des défis? Vous désirez travailler sur des mandats porteurs, diversifiés et significatifs pour l'ensemble de la collectivité québécoise? La fonction publique du Québec offre des emplois réguliers et occasionnels d'ingénieure forestière ou d'ingénieur forestier dans divers ministères et organismes et dans toutes les régions administratives du Québec.

Une part importante des activités forestières se déroule en région. Les besoins de main-d'œuvre sont particulièrement criants dans les régions administratives suivantes :

- Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Abitibi-Témiscamingue
- Nord-du-Québec

Certains de ces emplois peuvent nécessiter de l'expérience additionnelle à ce qui est exigé aux conditions d'admission.

Ce processus de qualification mènera à l'inscription des personnes qualifiées dans la banque numéro 11900BR00520001 – Ingénieure forestière ou ingénieur forestier. Les personnes dont le nom est déjà inscrit dans cette banque ne peuvent s'inscrire à ce processus.

Les emplois se trouvent principalement dans les ministères et les organismes suivants :

- [Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs](#)
- [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail](#)
- [Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques](#)
- [Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles](#)
- La [Financière agricole du Québec](#)
- [Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation](#)
- [Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports](#)

Attributions :

La personne titulaire de l'emploi exerce, pour le compte de l'État, les attributions conformes à celles prévues dans la Loi sur les ingénieurs forestiers (L.R.Q., c. I-10). Elle apporte son concours professionnel à l'Administration, notamment pour la conservation, l'aménagement, l'utilisation et la gestion des richesses territoriales et forestières.

Dans ce contexte, la personne titulaire de l'emploi surveille, exécute, dirige l'exécution et donne des conseils, notamment sur les travaux suivants :

- l'inventaire, la classification et l'évaluation du fonds et de la superficie des forêts, la préparation des cartes et plans topographiques des forêts, l'aménagement, l'entretien, la conservation, la coupe, le reboisement, la protection des bois et des forêts, la sylviculture;
- la photogrammétrie forestière;
- l'exploitation, la vidange des bois, l'exploitation des forêts et autres ressources forestières;
- l'application des sciences du génie forestier à l'utilisation économique des bois;
- la préparation des cartes, devis, cahiers de charge, rapports et procès-verbaux se rapportant à l'aménagement de la forêt;
- tous les travaux de génie se rapportant à l'accomplissement des fins précitées et la préparation des plans relatifs à ces travaux.

Pour en savoir plus sur les mandats confiés aux ingénieures forestières ou aux ingénieurs forestiers, consultez le [portail Carrières](#).

Salaire : 40 241 \$ à 76 293 \$

Il s'agit de l'échelle en vigueur à la date du début de la période d'inscription. L'information à jour peut être trouvée sur le site Web du [Secrétariat du Conseil du trésor](#).

La fonction publique du Québec offre une gamme d'avantages qu'il vous serait difficile de trouver ailleurs. Consultez le portail Carrières pour connaître tous ses [avantages distinctifs](#), dont ceux qui permettent la conciliation travail et vie personnelle.

PROFIL RECHERCHÉ

Conditions d'admission :

- Être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ).

Une personne est également admissible si elle est en mesure de satisfaire aux exigences pour être inscrite au tableau de l'Ordre dans un délai maximal d'un an. Toutefois, lors de sa nomination, elle devra être membre en règle de cet ordre professionnel.

- Il est obligatoire de posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent pour occuper un emploi dans la fonction publique.

La personne en attente de la preuve de son statut de résident permanent peut être admise au présent processus de qualification. Toutefois, elle devra posséder le statut de résident permanent ou la citoyenneté canadienne au moment de sa nomination.

- Il faut également posséder une connaissance du français appropriée aux fonctions.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **Période d'inscription** : À compter du 18 septembre 2017

Cet appel de candidatures est affiché pour une durée indéterminée. Il est cependant possible d'y mettre fin à tout moment. Le cas échéant, un avis indiquant la date de fin de publication sera publié dans cet appel de candidatures au moins dix jours consécutifs avant cette date.

Il pourrait y avoir plusieurs séances d'examens pour ce processus de qualification. Ainsi, les personnes admises pourraient être évaluées, en sous-groupes, selon l'ordre d'inscription.

- **Remplir le formulaire d'inscription** :

Seuls les renseignements contenus dans votre formulaire d'inscription seront considérés.

Une fois que vous aurez soumis votre candidature, les renseignements contenus dans le formulaire ne peuvent plus être modifiés en ligne pour cet appel de candidatures.

Vous devez inscrire toute votre scolarité et toutes vos expériences de travail, y inclus votre emploi actuel, car cette information pourra servir lors du repérage de votre candidature dans la banque de personnes qualifiées, s'il y a lieu.

Pour chaque scolarité de niveau universitaire, vous devez indiquer le nombre de crédits obtenus. Cette information est disponible sur votre dernier relevé de notes.

Pour chaque expérience, vous devez inscrire de façon exhaustive les tâches principales et habituelles ainsi que la date de début et de fin de cette expérience.

Lorsque toutes les sections du formulaire d'inscription seront complétées, cliquez sur le bouton « Enregistrer » au bas de la page pour passer à l'étape 2 – Profil et intérêts professionnels, afin de répondre aux questions posées et cliquez sur le bouton « Continuer » au bas de la page pour atteindre l'étape 3 – Sommaire. À cette dernière étape, si vous désirez réviser votre formulaire d'inscription ou votre questionnaire, cliquez sur le bouton « Retour » et apportez les modifications appropriées, sinon pour confirmer la saisie des informations et pour transmettre votre candidature, cliquez sur le bouton « Soumettre » au bas de la page. Un message confirmant la transmission de votre candidature s'affiche.

En tout temps, si vous cliquez sur le bouton « Retour » ou « Fermer » sans avoir au préalable cliqué sur « Enregistrer », les informations saisies ne seront pas sauvegardées.

Pour avoir la certitude que votre formulaire d'inscription a été transmis, vous pouvez retourner dans votre dossier en ligne dans la section « Mon dossier », à la rubrique « Suivre mes candidatures ». Si la mention « soumis » est inscrite à votre dossier de candidature, cela confirme que l'opération s'est bien déroulée.

- **Transmettre les documents permettant de confirmer votre admission, c'est-à-dire :**

une copie de votre carte membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec;

ou

une copie du document délivré par l'ordre professionnel attestant que vous vous avez entrepris les démarches pour satisfaire aux exigences dans un délai maximal d'un an.

Au moment de votre inscription, vous **devez joindre les pièces demandées**.

Pour ce faire, après avoir soumis votre formulaire d'inscription, vous devez retourner dans votre dossier en ligne dans la section « Mon dossier », à la rubrique « Suivre mes candidatures ». Par la suite, vous devez cliquer sur le bouton « Pièces justificatives » associé à cet appel de candidatures, joindre tous vos documents et appuyer sur le bouton « Soumettre ». Veuillez noter que lorsqu'un seul espace est prévu pour joindre des documents, vous devez les regrouper dans un seul document et le joindre dans l'espace prévu.

Pour avoir la certitude que les pièces justificatives demandées ont été transmises, vous pouvez retourner dans votre dossier en ligne dans la section « Mon dossier », à la rubrique « Suivre mes candidatures ». Si la mention « soumis » est inscrite à la section « pièces justificatives », cela confirme que l'opération s'est bien déroulée.

- **Accéder au formulaire d'inscription :**

L'inscription à ce processus de qualification doit s'effectuer à l'aide du formulaire d'inscription en ligne sur le site [Carrières](#).

Si vous **êtes un employé de la fonction publique du Québec**, consultez cet appel de candidatures dans [Emplois en ligne](#) et accédez au formulaire d'inscription en ligne.

Aucun curriculum vitæ ne sera accepté ni aucune candidature soumise par courrier électronique.

- **Participer à la séance d'examens :**

Les personnes jugées admissibles sur la base des renseignements contenus dans le formulaire d'inscription et des documents fournis pour confirmer l'admission seront invitées à participer à une séance d'examens.

- **Obtenir de l'information :**

Pour obtenir de l'information sur le processus de qualification, sur le contenu de cet appel de candidatures ou si vous croyez nécessaire d'apporter des modifications à votre formulaire pendant la période d'inscription, vous pouvez communiquer avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 418 627-6268, poste 3766, pour la région de Québec, ou ailleurs au Québec, au 1 800 320-5375, poste 3766.

Si vous éprouvez des difficultés à postuler en ligne, vous pouvez communiquer avec notre service à la clientèle pour la région de Québec au 418 528-7157, ou ailleurs au Québec, au numéro sans frais 1 866 672-3460.

La fonction publique du Québec applique des mesures d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des femmes (pour certaines classes d'emploi particulières), des membres des communautés culturelles, des personnes handicapées, des autochtones et des anglophones.

**Vous souhaitez mettre votre talent et votre savoir-faire au service du bien public?
Carrieres.gouv.qc.ca, la référence pour les emplois dans la fonction publique**